



Bruxelles, le 20.10.2014
C(2014) 7540 final

ANNEX 1

ANNEXE

du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° .../.. DE LA COMMISSION

du XXX

**établissant un plan de rejets pour certaines pêcheries de pélagiques dans les eaux
occidentales australes**

ANNEXE
du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° .../.. DE LA COMMISSION
du XXX

établissant un plan de rejets pour certaines pêcheries de pélagiques dans les eaux occidentales australes

Pêcheries soumises aux dispositions du présent règlement mettant en œuvre l'obligation de débarquement

1. Pêcheries dans la zone CIEM VIII:

Code	Engins de pêche de pélagiques	Espèces soumises à quota ciblées
PS	Sennes coulissantes	Chinchard, maquereau, sprat, anchois
PTM	Chaluts-bœufs pélagiques	Chinchard, maquereau, anchois, germon
OTM	Chaluts pélagiques à panneaux	Chinchard, maquereau, anchois, germon, merlan bleu
LHM/LTL/BB	Lignes à main et lignes avec canne (mécanisées), thoniers à appât vivant, lignes de traîne	Germon, maquereau

2. Pêcheries dans la zone CIEM IX:

Code	Engins de pêche de pélagiques	Espèces soumises à quota ciblées
PS	Sennes coulissantes	Chinchard, maquereau, anchois
LHM/ LTL/ BB	Lignes à main et lignes avec canne (mécanisées), thoniers à appât vivant, lignes de traîne	Germon, maquereau
LL	Palangres	Germon
GND/ SB	Pêcheries artisanales	Chinchard

3. Pêcheries dans la zone CIEM X:

Code	Engins de pêche de pélagiques	Espèces soumises à quota ciblées
-------------	--------------------------------------	---

LHP/BB	Thoniers à appât vivant	Germon
LLD	Palangres	Germon
PS	Pêche artisanale à la senne coulissante	Chinchard du large

4. Pêcheries dans les zones COPACE 34.1.1, 34.1.2, 34.2.0:

Code	Engins de pêche de pélagiques	Espèces soumises à quota ciblées
PS	Sennes coulissantes	Chinchard du large
LHP/BB	Lignes à main, thoniers à appât vivant et lignes à cannes (manœuvrées à la main)	Germon
LLD	Palangres	Germon